

MARTINE PINVILLE

SECRETARE D'ETAT CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

@MartinePinville

Paris, le 3 mars 2016

N° 1237

## **Etiquetage et traçabilité des viandes : Martine PINVILLE rappelle l'importance d'une information loyale des consommateurs, pour permettre aux éleveurs de valoriser leurs produits**

Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire rappelle l'importance de l'étiquetage et de la traçabilité des viandes pour une information loyale des consommateurs. L'indication d'origine est très importante pour les consommateurs, pour qui la traçabilité des produits peut être un critère de choix. Elle est également essentielle pour les éleveurs et leur permet de valoriser la production nationale.

Martine PINVILLE se félicite du renforcement, en 2015, de l'action de contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) sur le respect des règles d'étiquetage et de traçabilité de l'origine des viandes. Souhaitée par le Gouvernement notamment dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français, cette vigilance accrue s'est traduite par le contrôle de 2474 établissements (boucheries, grandes et moyennes surfaces, grossistes, ateliers de découpe, vente directe par les éleveurs).

Ces contrôles ont porté essentiellement sur le respect des règles d'étiquetage et de traçabilité de l'origine de la viande bovine, ovine, porcine, caprine et de volailles. Ils ont fait apparaître des anomalies sur l'indication de l'origine, sur les allégations relatives à la race de l'animal, à son origine locale, à sa catégorie et sur l'utilisation non justifiée de signes de qualité tel le label rouge.

La DGCCRF constate encore de nombreux écarts : 1134 avertissements ont été notifiés, soit un taux d'anomalies de 28 %, les pratiques frauduleuses donnant lieu à des suites pénales n'ont été identifiées que dans 3% des cas. Les écarts ont été corrigés et doivent permettre une démarche de progrès de la part des professionnels. Dans tous les cas, la DGCCRF poursuivra son effort de pédagogie et sa stricte vigilance en 2016.

Les obligations liées à l'information des consommateurs et à la traçabilité de la viande bovine revêtent en effet une importance particulière, soulignée par l'affaire de la substitution de viande de cheval à de la viande de bœuf de 2013. L'obligation d'indiquer l'origine de la viande bovine a été élargie, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, à l'indication des pays d'élevage et d'abattage des viandes porcines, ovines et de volailles.

Par ailleurs, Martine PINVILLE félicite les initiatives prises par les professionnels pour renforcer la traçabilité et l'information sur l'origine des produits. Ainsi, le label Viandes de France résulte d'un travail collectif associant l'ensemble des opérateurs des filières viandes, des éleveurs aux acteurs de la distribution et vient compléter les informations obligatoires en permettant aux consommateurs de repérer facilement les viandes et produits transformés d'origine française.

Enfin, la Secrétaire d'Etat souhaite rappeler qu'un projet de décret portant l'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés a été transmis à la Commission européenne par Stéphane LE FOLL.

**Contact presse cabinet de Martine PINVILLE :**

Cihem GHARBI - 01 53 18 44 13 - [sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr)